

**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2020**

**Affiché le 06/10/2020**

Date de la convocation : 24/09/2020

Nombre de Conseillers : 19

Présents : 16

Votants : 18

Présents : Mmes BABAULT Anne-Laure, HUET Nicole, JOUSSEAUME Andrée, LEPINE Patricia, PEREIRA Béatrice, RAIMON Josette, RAULT Laury-Anne, ROY Arlette, SUBRA Chantal. MM. BAZIER Roger, COSTE Nicolas, DRAPEAU Eric (arrivée après l'adoption du procès-verbal du 03/09/2020), MOREL Dominique, RAMOS Patrick, THICKETT Eric, VILATTE Gérard.

Absents ayant donné Pouvoirs : Mme GUIMARD Marie-Annick à Mme RAIMON Josette  
M. JOUANNAULT François à M. MOREL Dominique

Absent excusé : M. PERLADE Jean-James

Secrétaire de séance : Mme RAULT Laury-Anne

L'an deux mille vingt, le premier octobre à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SALLES SUR MER, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Madame Chantal SUBRA, Maire.

**ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 03/09/2020.**

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

*Procès-verbal adopté à l'unanimité avec 17 voix pour.*

**COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL DES DÉCISIONS PRISES AU TITRE DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE ((L2122-22 CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES))**

- Elagage, abattage et taille du camping par l'entreprise Boinot Christian pour un montant de 6.777€ HT, 8.132,40€ TTC.
- Contrat de location longue durée de vélos Yelo pour 1 mois avec la RTCR pour un montant de 650€ TTC.
- Fourniture, gravure et pose de plaques au Monument aux Morts par l'entreprise Art en Ciel Gravures pour un montant de 2.632€ TTC.
- Fourniture et pose de sol souple en Mairie par l'entreprise Saint Maclou pour un montant de 1.650.11€ HT, 1.980,14€ TTC.
- Fourniture et pose de sol souple en Maternelle par l'entreprise Saint Maclou pour un montant de 9.131,42€ HT, 10.957,71€ TTC.

**Délibération n°1 Création d'une régie d'avance « moyens généraux »**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de créer une régie d'avance « moyens généraux » et autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

*Délibération adoptée à l'unanimité avec 18 voix pour.*

**Délibération n°2 Désignation des délégués au Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (G.C.S.M.S) « Part'ages »**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Désigne :

- Mme Arlette ROY comme représentante titulaire de la Commune de Salles sur Mer
- Mme Béatrice PEREIRA comme représentante suppléante de la Commune de Salles sur Mer

- Autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

*Délibération adoptée à la majorité avec 17 voix pour et 1 voix contre.*

## **Délibération n°3 Nomination d'un porte-drapeau de la Commune de Salles sur Mer**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de nommer Monsieur André BARRAU comme porte-drapeau de la Commune de Salles sur Mer pour qu'il participe aux commémorations et cérémonies du Souvenir.

***Délibération adoptée à la majorité avec 16 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.***

### **Questions / Informations diverses :**

- Le prochain Conseil Municipal se tiendra le jeudi 5 novembre 2020 à 18h.
- Point de situation du local épicerie : au 21/09/2020 la dette du VIVAL s'élève à 7404€. Le bail commercial est désormais résilié et la Mairie a récupéré les clefs le 15/09/2020, jour de la vente aux enchères.
- Prochaines manifestations :
  - o Cérémonie du 11 novembre
  - o Marché de Noël samedi 5 et dimanche 6 décembre 2020
- Bulletin municipal : refonte pour redynamisation en cours. Prochaine parution du bulletin deuxième quinzaine d'octobre ; une nouvelle lettre du Panzay sortira fin novembre/début décembre.
- Démocratie participative :
  - o Sondage réalisé auprès des parents d'élèves concernant l'accueil de loisirs sans hébergement
  - o Parution prochaine d'un sondage auprès des Sallésiens et Sallésiennes sur leurs pratiques et habitudes commerciales
  - o Réflexion sur l'élaboration d'une charte architecturale et paysagère
- Le Préfet de la Charente Maritime a pris un arrêté le 30/09/2020 portant obligation du port du masque de protection sur Salles sur Mer à compter du 1<sup>er</sup> octobre pour les secteurs suivants :
  - o Abords des écoles (parking maternelle, place de la Mairie, parking élémentaire)
  - o Centre bourg (place de la Liberté)
  - o Parking d'Intermarché aux Bonneveaux